



ANNÉE : \_\_\_\_\_

**PARTICIPATION  
AUX SÉJOURS D'ENFANTS  
de moins de 18 ans**



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**RECTORAT  
SARH 1**  
5 Rue Joseph de Carayon Latour  
CS 81499  
33060 – BORDEAUX CEDEX

- Colonies de vacances  
 Centres aérés

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR**

**ADRESSE MAIL :**

**N° INSEE + Clé :**

**NOM – Prénom :**

**Nom de jeune fille :**

**Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_**

**Adresse personnelle : \_\_\_\_\_**

**Action sociale**

**POUR LA GIRONDE :**

Affaire suivie par :  
Estelle MAISSE  
Mèl :  
estelle.maisse@ac-bordeaux.fr

Téléphone :  
05.57.57.38.00  
Poste 44.48

**POUR LES AUTRES  
DEPARTEMENTS :**

Affaire suivie par :  
Christine Homont  
Mèl :  
christine.homont@ac-bordeaux.fr

Téléphone :  
05.57.57.38.00  
Poste 44.52

**Téléphone :**

**Portable :**

**Situation de famille (cocher la case correspondante) :**

- Célibataire       Marié(e)       Pacs - Union libre  
 Séparé(e)       Divorcé(e)       Veuf(ve)

**Fonction :**

**Etablissement d'exercice :**

**Adresse :**

**N° d'établissement (RNE)**

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONJOINT**

**Nom – Prénom :**

**Profession :**

**Lieu d'exercice :**

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENFANTS**

Enfant(s)		Date(s) de naissance	Age
Nom	Prénom		

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE**

**PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR**

**A chaque début d'année civile**

- 1 relevé d'identité bancaire ou postal
- 1 photocopie très lisible du dernier bulletin de salaire en votre possession
- 1 photocopie du livret de famille dans son intégralité
- 1 photocopie de l'avertissement d'impôt reçu au cours de l'année précédent la demande (N-2)
- 1 attestation de l'employeur du conjoint certifiant le non versement d'une subvention analogue
- L'attestation sur l'honneur jointe à ce dossier, à compléter ci-dessous par le conjoint s'il est demandeur d'emploi ou travailleur indépendant
- 1 attestation de la CAF certifiant que vous n'avez pas droit à l'aide aux vacances ou précisant le montant de cette aide

**Pour les séjours en COLONIES**

- 1 attestation de participation à faire établir en fin de séjour par le directeur de la colonie indiquant :
  - o les dates, durée effective, lieu et prix du séjour
  - o le montant de la participation versée par les parents
  - o le numéro d'agrément du séjour délivré par Jeunesse et Sport

**Pour les CENTRES AÉRÉS**

- 1 attestation de présence jointe à ce dossier à faire compléter en fin de séjour par le directeur du centre aéré indiquant :
  - o la période considérée, le nombre de jours de présence ou de demi-journées, le prix par journée
  - o le numéro d'agrément délivré par Jeunesse et Sport pour l'année considérée ou la période concernée

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e).....certifie sur l'honneur que je ne perçois aucune subvention de même nature d'une autre administration ou d'un autre organisme.

Fait à ....., le .....

Signature

La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou des fausses déclarations

- articles 441-1 et 441-2 du Code Pénal -

## I – BÉNÉFICIAIRES (rétribués sur le budget de l'État)

- Fonctionnaires stagiaires ou titulaires, en activité, rémunérés sur le budget de l'Etat
- Ayant-droit (veufs ou veuves non remariés titulaires d'une pension de réversion, tuteur d'orphelins d'un agent de l'Education Nationale)
- Fonctionnaires retraités

CONCERNANT LES NON TITULAIRES :

- Contractuels bénéficiaires de contrat conclus pour une durée égale ou supérieure à 10 mois
- Assistants d'éducation ayant une mission individuelle (AESH) recrutés et payés par les services déconcentrés (rectorat et inspections académiques) sur le budget de l'Etat

LA DATE D'OUVERTURE DES DROITS EST FIXEE AU 1<sup>ER</sup> JOUR DU SEPTIEME MOIS DU CONTRAT INITIAL

## II – PRISE EN COMPTE DES RESSOURCES DE LA FAMILLE

Quotient familial annuel plafonné à :

- Aide ministérielle 12 400 €
- Aide complémentaire d'initiative académique (ASIA) 8 875 €

Mode de calcul

Ce quotient familial s'obtient en divisant le revenu brut global, tel qu'il est porté sur l'avertissement fiscal annuel d'impôt sur le revenu reçu au cours de l'année précédent la demande de prestation, par le nombre de parts fiscales indiqué sur cet avertissement.

*N.B : en cas de cohabitation maritale, il est fait masse des ressources des 2 concubins en additionnant leurs revenus bruts globaux et les parts fiscales sont calculées comme pour un couple marié.*

## III- MONTANT ET FORME DE L'AIDE

### COLONIES DE VACANCES

AIDE MINISTERIELLE si durée du séjour = 45 jours maximum/an :

- Enfant de + de 4 ans et de - de 13 ans : 7.58 €/jour
- Enfant de 13 ans à 18 ans : 11.46 €/jour

ASIA si durée du séjour = 21 jours maximum/an et si séjour en France uniquement

- Quotient familial  $\leq$  6 500 € 85 % du reste à charge
- Quotient familial entre 6 500,01 et 7 625 € 60 % du reste à charge
- Quotient familial entre 7 625,01 et 8 875 € 30 % du reste à charge

*Aide maximum versée : 610 € par famille et par an*

### CENTRES AÉRÉS

- Enfant de - de 18 ans 5.46 €/jour ou 2.76€/demi-journée

## IV – RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

Coller ici

- partiellement et de façon détachable -

le RIB (ou le RIP)

## **RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION**

### **CONDITIONS DE RESSOURCES**

Plafond : .....€

#### **Année fiscale de référence**

Revenu brut global : .....

Nombre de revenus : .....

Nombre de parts : .....

Nombre d'enfants à charge : .....

**QUOTIENT FAMILIAL** : .....

### **DECISION :**

Accord

Refus :

Hors barème     Autre motif

### **OBSERVATIONS ÉVENTUELLES CONCERNANT LE TRAITEMENT DU DOSSIER**

Date de la saisie :

N° de « Tiers chorus » attribué :

Statut :     Complet                       En cours

Transmis au Rectorat le :

« VALIDÉ » par le Rectorat le :